

EXAMEN D'ENTREE AU C.F.P.A.
Session 2009

Procédure Civile

Durée : 3 heures

Documents autorisés : tous codes

Traitez le cas pratique suivant :

Domicilié depuis toujours dans la région paloise et au courant de votre renommée, Monsieur G. a pris rendez-vous à votre cabinet. Il vous explique qu'il est depuis plusieurs années en conflit avec la seconde épouse de son père à propos de la liquidation de la succession de son père.

En effet, le père de Monsieur G. est **décédé** le 28 mars 2000 à BORDEAUX laissant à sa succession sa seconde épouse, Madame S. , et son unique fils, Monsieur G., votre client.

Madame S. a assigné Monsieur G. devant le TGI de Pau, aux fins de faire procéder au partage de la succession.

Une première décision, revêtue de l'exécution provisoire, a été rendue dans le courant de l'année 2009. Monsieur G. n'en était pas satisfait. Son conseil de l'époque en a relevé appel. L'instance est pendante devant la Cour d'appel de Pau.

Il souhaite ne faire aucun cadeau à sa belle mère d'autant qu'il a constaté en cours de procédure que des sommes ont disparues de certains comptes bancaires de son père sur lesquels Madame S. disposait d'une procuration. Au reste, il vous informe qu'il a déposé plainte pour abus de confiance contre Madame S.

Sa détermination est d'autant plus grande qu'il vient d'apprendre que sa mère venait de recevoir une assignation devant le TGI de Pau délivrée à la demande de Madame S. aux fins de la voir condamner à restituer un trop perçu de pensions alimentaires payé sur les deniers de l'indivision successorale en 2003.

Monsieur G. vous demande d'assurer la défense de sa mère et la sienne en vous donnant pour consigne de « faire feux de tous bois ».

Présentez à Monsieur G. les différents moyens de défense que vous pouvez faire valoir dans son intérêt et dans celui de sa mère.